



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°540/ 692/DU 2/Ao/2026 PORTANT NOMINATION
DES CONTROLEURS DES ENGAGEMENTS DES DEPENSES**

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/20 du 20 juin 2022 Portant Révision de la loi n°1/35 du 4 décembre 2008 relative aux finances publiques ;

Vu la Loi Organique N°1/05 du 16 mars 2023 Portant Détermination et Délimitation des Provinces, des Communes, des Zones, des Collines et/ou Quartiers de la République du Burundi ;

Vu la Loi N°1/05 du 17 mars 2025 Portant Modification de la loi N°1/09 du 13 novembre 2020 Portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/255 du 18 octobre 2011 Portant Règlement Général de Gestion des Budgets Publics ;

Vu le Décret N°100/057 du 03 Avril 2024 Portant Cadre Technique Général de la Nomenclature Budgétaire de l'Etat ;

Vu le Décret N° 100 /056 du 03 Avril 2024 Portant Cadre Technique Général du Plan Comptable de l'Etat ;

Vu le Décret N° 100 /093 du 22 Juillet 2026 Portant Détermination des Rôles, Attributions et Cadre Relationnel des Acteurs dans le Cadre de l'Exécution et du Rapportage du Budget de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/089 du 11 Juillet 2025 portant réorganisation de l'Administration Provinciale ;

Vu le Décret n°100/002 du 05 Aout 2025 Portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 Portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Vu le Décret n°100/110 du 08 décembre 2025 portant création, organisation, missions et fonctionnement des directions provinciales au ministère des finances, du budget et de l'économie numérique ;

Revue l'Ordonnance ministérielle n° 540/1005 du 10/02/2026 Portant Nomination des Contrôleurs des Engagements des Dépenses dans les Ministères et Institutions ;

ORDONNE :

Article 1 : Sont nommés :

1. Contrôleur des Engagements des Dépenses au Ministère de la Santé Publique :
NTACONDIKO Donate ;
2. Contrôleur des Engagements des Dépenses au Ministère de la Justice :
Madame GATEKA Andrea Gretta ;
3. Contrôleurs des Engagements des Dépenses aux Ministère, l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage :
Monsieur NDIZEYE Abédière ;
4. Contrôleur des Engagements des Dépenses à l'Assemblée Nationale et Cour des Comptes :
Madame HAKIZIMANA Daphrose.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

**LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**


Dr Alain NDIKUMANA

